



Communiqué

Sécurité

«Brisons le silence!», les violences domestiques et le harcèlement ne doivent pas être tus

Avec sa campagne de sensibilisation «Brisons le silence!», la police de Lausanne continue de développer l'activité de son Unité spéciale pour la prise en charge des victimes de violences domestiques et de harcèlement. Cette campagne a pour but de favoriser les contacts entre la population, les professionnels du monde médical, juridique et socio-sanitaire et les spécialistes de l'Unité.

Toutes les classes d'âges et tous les milieux sociaux sont touchés par les infractions de violences domestiques. Certaines situations appellent une plus grande vigilance des tiers concernés, comme les grossesses, les séparations et les divorces. Afin d'améliorer la prise en charge, dans la durée, des victimes, la Ville de Lausanne et le Corps de police ont mis en place une Unité spéciale pour la prise en charge des victimes composée de 10 personnes à sa création en 2021, et compte aujourd'hui 26 policières et policiers, appuyées par une criminologue.

Dans le cadre de la campagne «Brisons le silence!», une adresse électronique: aide.violences@lausanne.ch, a été créée afin de faciliter le contact aux policières et policiers de l'Unité spéciale pour la prise en charge des victimes de violences. Un flyer a été conçu et sera transmis aux différents partenaires du domaine médical, juridique et sociaux sanitaire afin d'orienter les victimes vers l'Unité. Pour Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, «la campagne "Brisons le silence!" renforce davantage l'accueil et l'écoute des victimes pour mieux faire face aux problématiques rencontrées».

Cette Unité dispose d'un espace neutre et discret, spécialement conçu pour accueillir les victimes hors des locaux de police, ce depuis juin 2022. Les spécialistes y travaillent notamment au moyen d'une grille d'évaluation de la situation développée par la police judiciaire de Lausanne.

Des renseignements complets peuvent être consultés sur les pages Internet de la police de Lausanne, régulièrement mises à jour: <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/bons-reflexes/violences-domestiques.html>

Annexe: Flyer «Brisons le silence!»

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Col Olivier Botteron, Commandant du Corps de police de Lausanne, tél. +41 21 315 33 55**

Lausanne, le 14 mars 2023